

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 105-23

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux F22019 relatif aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et la Trousse sur les communes de La Ravoire et Barberaz

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 105-23

objet **RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux F22019 relatif aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et la Trousse sur les communes de La Ravoire et Barberaz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé le 3 février 2022, par décision n° 023-22, l'attribution des marchés de travaux pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et la Trousse sur les communes de La Ravoire et Barberaz. Cette consultation avait été lancée dans le cadre d'un groupement de commande entre Grand Chambéry (coordonnateur) et le SDES.

Le 11 mai 2023, le Bureau a approuvé par décision n° 054-23 la passation d'un avenant n° 1 au lot 1 (terrassement, voiries et réseaux divers, génie civil, codifié F22019) conclu avec le groupement Guintoli EHTP. Le montant de ce marché de 2 090 573,10 € HT a été porté à 2 114 883,20 € HT suite à cet avenant d'un montant de 24 310, 10 € HT.

L'avenant n° 2 a pour objet de préciser le montant précité de l'avenant n° 1 et la répartition entre les deux maîtres d'ouvrages, Grand Chambéry et SDES, ainsi que la répartition entre les différentes compétences de Grand Chambéry :

	Montant tranche ferme € HT	Montant tranche optionnelle € HT	Montant total € HT	Montant avenant € HT
Part Grand Chambéry	1 023 111,62 €	990 573,30 €	2 013 684,92 €	26 040,32 €
- Part GC voirie	839 431,79 €	843 480,40 €	1 682 912,19 €	52 260,64 €
- Part GC eau potable	172 267,08 €	122 006,40 €	294 273,48 €	-12 146,37 €
- Part GC eaux usées	11 412,75 €	25 086,50 €	36 499,25 €	-14 073,95 €
Part SDES	55 857,28 €	45 341,00 €	101 198,28 €	-1 730,22 €
Montant total	1 078 968,90 €	1 035 914,30 €	2 114 883,20 €	24 310,10 €

Le montant de l'avenant du lot 1 correspond à une augmentation de 1,31 % de la part Grand Chambéry, et 1,16% du montant du marché initial tous maîtres d'ouvrage confondus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 023-22 du Bureau du 3 février 2022 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et la Trousse à La Ravoire et Barberaz,

Vu les marchés de travaux F22019, F22020 et F22021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 2 en plus-value au marché de travaux F22019 concernant le lot 1 des travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et la Trousse sur les communes de La Ravoire et Barberaz pour un montant de 24 310,10 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

105-23

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux F22019 relatif aux travaux de requalification de la RD1006 entre les carrefours Garatte et la Trousse sur les communes de La Ravoire et Barberaz
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	15 septembre 2023
Annexe(s) :	Marché 22019 - Avenant 2 - RD1006

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230915-lmc1H30052H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30052H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	15 septembre 2023
Date de réception en Préfecture :	15 septembre 2023
Publication sur le site internet:	vendredi 15 septembre 2023